

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre de Membres
en exercice :

10

Membres votants :

8

Membres absents :

2

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE HABSHEIM ET ENVIRONS

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Comité Directeur

Séance ordinaire du 6 avril 2023
(six avril de l'an deux mille vingt trois)
sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,
Déléguée de la Ville de Rixheim.

Votants (8) :

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, Mme Marie-Madeleine STIMPL,
M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF, Mme Emmanuelle BONDUELLE,
Mme Adrienne CAMPILLO, Mme Anne-Catherine GUTFREUND.

Procurations de vote (2) :

M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Adrienne CAMPILLO,
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Anne-Catherine GUTFREUND.

Secrétariat de séance assuré par :

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.

◆◆◆◆◆

Point 14 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Financement du plan numérique du Collège de Rixheim

Le plan numérique pour l'éducation vise à préparer l'école et la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation.

Lors de sa séance du 21 novembre 2022, le Comité Directeur a approuvé le projet de convention financière entre le Syndicat et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), qui définit, pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, les modalités d'acquisition, de mise à disposition et de financement de tablettes numériques pour le Collège de Rixheim.

Conformément à ladite convention,

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 15.000,00 € à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le compte du Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et au titre du plan numérique pour l'éducation,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2023.-

◆◆◆◆◆

Délibéré comme dessus.
Pour extrait conforme.
RIXHEIM, le 11 avril 2023



La Présidente :

Rachel BAECHTEL

SOUS-PREFECTURE
17 AVR. 2023
DE MULHOUSE

Le Secrétaire de séance :

Patrice WINDHOLTZ

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 19 AVR. 2023

Transmis à M. le Sous-Préfet le 17 avril 2023

Publié – Notifié le 19 avril 2023

Certifié exécutoire



La Présidente :

Rachel BAECHTEL